


Etang Aumée de la commune de Fégréac (44)

Fiche synthétique du profil de baignade

Description du site



 : Zone de Baignade

**Baignade Surveillée du 2 Juillet
au 28 août tous les jours**

Heure de surveillance : 13h30/19h

Responsable de la qualité des eaux de la baignade :

Commune de Fégréac :

téléphone : 02 40 91 20 21

Agence Régionale de la Santé : Santé et Environnement

téléphone : 02 49 10 48 00

Numéros d'urgence :

15 ou 112

Qualité microbiologique de l'eau

Classement 2022 : Bon



Excellent

Bon

Insuffisant

Les eaux de l'Etang Aumée sont peu sensibles à la contamination microbiologique, et donc de bonne qualité à ce niveau pour la baignade.

Année	2019	2020	2021
classement	Excellent	Bon	Bon

Inventaires des risques et mesures

Préventives

Principales sources de pollution	Impact	Distance de la zone de baignade
Cyanobactéries au sein du plan d'eau	fort	proximité

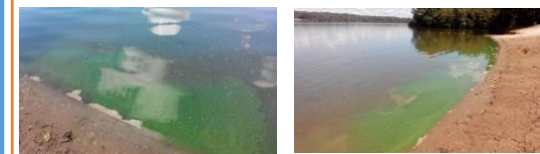
Surveillance des cyanobactéries

L'étang Aumée n'est que très peu soumis aux phénomènes de prolifération de micro-algues (cyanobactéries).

L'étang est assujéti à des efflorescences de cyanobactéries et par conséquent suivis régulièrement afin de les prévenir.

Un affichage est présent près du poste de surveillance indiquant la qualité de l'eau de baignade vis-à-vis du paramètre cyanobactéries et des éventuelles indications.

En cas d'efflorescence :



D'une manière générale, la baignade est à proscrire dans le cas où des coloration de l'eau sont visibles.